



Modification d un jugement de garde alternée pour une garde total

Par **rose**, le **18/07/2010** à **08:56**

bonjour,

Suis divorcée depuis 2005, mon ex mari a fait la demande pour une garde alternée..(car il a acheté une maison..).cette garde est faite depuis 2007(j ai 2 enfnts qui ont actuellement 11ans et demi et 9 ans) mon ex mari a refait sa vie quand nous étions encore marié et il est tjs avec sa compagne. Mon ainé m a fait part qu il voulait revenir chez moi car il ne se plait pas chez son père(la garde est fixée 15 jours chacun..) car mon fils se plaint qu il n a pas le droit d aller aux toilette la nuit,1 gant pour 2 pour se laver,interdiction par leur père ou sa compagne de décrocher le téléphone j ai donc alerter la DDASS qui a convoqué mon ex mari suite à cela il n a pas du tout apprécié(je lui en avais parlé) il m a dit clairement ne m appelle +de ton fixe(suis en numéro secret par choix et pour me protéger) car j en ai marre d etre déranger sans cesse alors que ce n est pas le cas...je pense qu il veut se venger parce qu avant cela je pouvais joindre mes enfants sans problèmes.Quand j appelle je laisse un message sur répondeur mais pas de nouvelles.Je pense qu il ne supporte pas que je sois en numéro caché donc il ne décroche+ alors qu il a mon numéro de portable...

J aimerais avoir des informations et si qqn peut me donner des renseignements..Merci pour vos précieux témoignages,conseils,expériences.JE VAIS ME BATTRE POUR MES ENFANTS!!!!!!!!!!!!D AVANCE MERCI

Par **Marion2**, le **18/07/2010** à **09:27**

Bonjour,

Contactez le Juge aux Affaires Familiales en courrier recommandé AR en lui expliquant la situation et en demandant que votre fils soit entendu.

Un avocat n'est pas nécessaire, mais conseillé.

Peut-être avez-vous droit à une Aide Juridictionnelle. Retirez auprès du greffe du TGI la liste des avocats acceptant l'AJ et un dossier de demande d'AJ.

Bon courage.

Par **Marion2**, le **18/07/2010 à 11:13**

Il n'y a pas de lettres types. Chaque cas est un cas différent.

Si vous prenez un avocat, c'est lui qui se chargera de contacter le JAF.

Envoyez un courrier recommandé AR à votre ex-époux pour lui demander la raison pour laquelle vous ne pouvez pas communiquer au téléphone avec vos enfants.

S'il refuse votre courrier, gardez-le bien sans l'ouvrir lorsqu'il vous sera retourné afin de pouvoir le présenter tel quel au JAF.

Autrement, garde bien un double pour vous.

Vous savez que votre ex-époux doit avoir connaissance de votre n° de téléphone et inversement.

Par **rose**, le **18/07/2010 à 15:52**

Rebonjour marion2,

Mon ex mari a mon téléphone portable mais pas mon fixe parce qu'au début de leur relation je recevais des appels anonymes en pleine nuit et ce plusieurs fois et je n'ai pas eu le réflexe de faire constater cela c'est pourquoi me suis mis en numéro masqué afin d'éviter tout débordement...mais mon il a quand même mon numéro de portable uniquement. Pensez-vous qu'il vaut mieux qu'il ait mon fixe pour être transparente aux yeux du JAF ou alors c'est inutile car il a quand même un numéro ou joindre ses enfants....ROSE

Par **Marion2**, le **18/07/2010 à 17:30**

Pas du tout. Il a le numéro de votre portable, ça suffit.

Laure

Par **rose**, le **18/07/2010** à **22:08**

suis un peu perdue parce que mon entourage me dit de donner mon tel fixe(ils sont partagés..) pour etre irréprochable et d autre me disent que mon ex mari a mon portable et cela lui suffit....

Que dois faire? qu est ce que le JAF va penser sachant que j ai internet et lui aussi et que s il a besoin de tel ou moi eh bien c est gratuit....

Par **Marion2**, le **18/07/2010** à **22:25**

Votre ex-époux a votre numéro de mobile, cela suffit largement.

Vous n'avez rien à craindre à ce niveau là.

Ce qui importe au JAF c'est qu'il y ait un n° où l'on puisse vous joindre et c'est tout.

Il a autre chose à faire que polémiquer sur un n° de téléphone.